



Réuni en séance le 15 avril 2019, en présence de 36 membres, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

1. Il accepte à l'unanimité le crédit complémentaire de CHF 65'000.- pour l'aménagement d'une salle de crèche au Mayen des Crouès et l'ouverture du mercredi de l'UAPE
2. Il accepte à l'unanimité le crédit complémentaire de CHF 50'000.- pour la gouvernance des Sociétés filles de la Commune
3. Il accepte à l'unanimité le crédit complémentaire de CHF 30'000.- pour l'acquisition de 2 modules Compactus® pour le service des constructions
4. Il accepte par 29 voix pour et 6 contre le postulat « Pour la création d'un système de réservation informatisé » (salles communales)
5. Il accepte à l'unanimité le postulat « Récupération des lavures et du polystyrène »
6. Il accepte par 32 voix pour, 2 contre et 1 abstention le postulat « Routes cantonales traversant nos villages – adaptation des vitesses »

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 19 juin 2019.

Fait à Bagnes, le 19 avril 2019

Le Conseil Général